

Date 09.01.2020

Page 1

TOP BAU⁺ Nouveautés mise à jour Version 3.4.1-2020

INFORMATIONS IMPORTANTES!

Le "x" du numéro de version indiqué dans le titre représente le numéro de séquence. Celui-ci qui peut changer au cours de l'année en raison des correctifs et améliorations continuellement apportées.

Le document « TOPBAU+ mise à jour 2020.pdf » explique comment charger et installer la mise à jour. Veuillez faire attention aux droits utilisateurs Windows qui peuvent empêcher d'effectuer la mise à jour.

Pour les installations réseau multi-utilisateurs, nous vous recommandons d'effectuer la mise à jour par votre responsable informatique ou de nous contacter.

Nous sommes convaincus que les nouveautés de cette mise à jour vous seront utiles. C'est pourquoi nous vous conseillons de lire ce document en détail.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, veuillez contacter notre équipe support.

Nous vous remercions de votre agréable collaboration et vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès dans l'utilisation de nos produits.

Votre Team ARC logiciels

 E-Mail
 support@arc-logiciels.ch

 WEB
 www.arc-logiciels.ch

 Fax
 024 423 40 19

 Hotline
 0848 848 122



Date 09.01.2020

Page 2

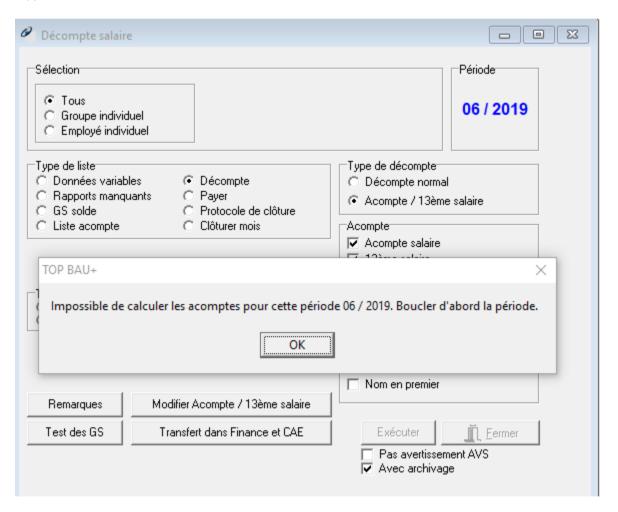
Principaux changements de cette mise à jour

TOP BAU SALAIRE+

Acompte salaire au cours de la période de paie précédente

Saisies / Décompte salaire / Acompte / 13ème Salaire

La fonction "Acompte / 13^{ème} salaire" supprime un éventuel calcul de salaires qui aurait été créé dans la période. Pour des raisons de sécurité un message signale si un décompte salaire a déjà été effectué et empêche ainsi sa suppression.



Exemple : le 25 juin 2019, sur la période de salaire "06/2019", un acompte salaire est lancé. Ce calcul d'avance supprimerait donc les données de juin de la table Salaire. Afin que la période de paie de juin ne soit pas clôturée sans données salariales, le paiement d'avance ne peut être effectué que sous la prochaine période salariale "07/2019".



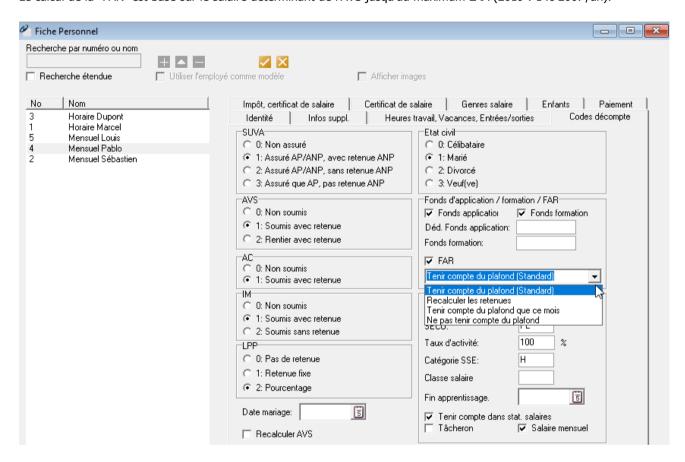
Date 09.01.2020

Page 3

Calcul de la "FAR" avec options dans la fiche du personnel

Données de base / FB Personnel / Codes décomptes

Le calcul de la "FAR" est basé sur le salaire déterminant de l'AVS jusqu'au maximum LAA (2019 : 148'200.-/an).



Le calcul de la FAR doit parfois tenir compte de cas particuliers. Des options sont disponibles dans la fiche de base personnel pour ces cas :

- "Tenir compte du plafond (Standard) "
 Ce paramètre est la valeur par défaut et ne doit pas être changé pour les cas normaux.
- "Recalculer les retenues"

 Cette option doit être utilisée si les mois passés depuis le début de l'année doivent être recalculés.
- " Tenir compte du plafond que ce mois" / "Ne pas évaluer au plus haut"
 Cette option concerne des cas particuliers et ne devrait être utilisée qu'après consultation avec le support de ARC logiciels.



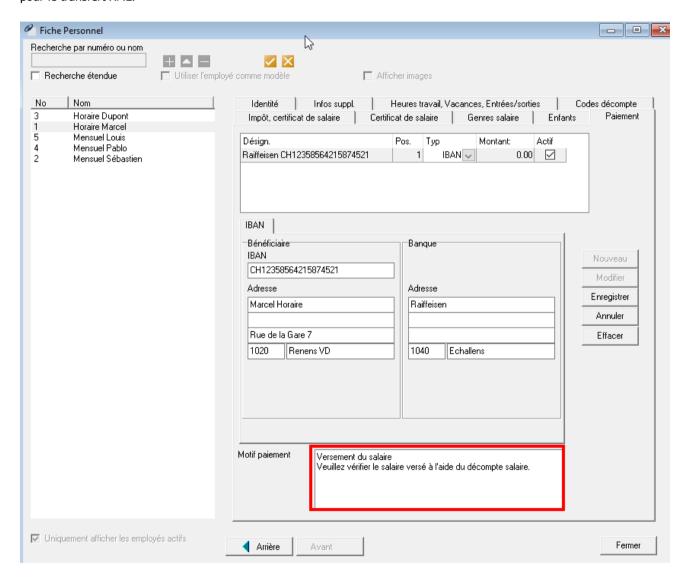
Date 09.01.2020

Page 4

Motif de paiement des collaborateurs

Données de base / Fiche Personnel / Paiement

Les textes du champ "Motif du paiement" sur plusieurs lignes (avec saut de ligne) sont dorénavant correctement formatés pour le transfert XML.





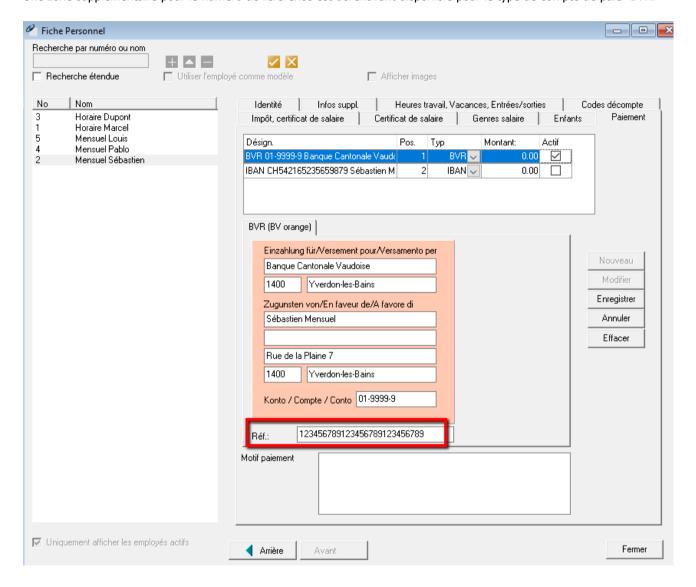
Date 09.01.2020

Page 5

Type de paiement « BVR » disponible dans les collaborateurs

Données de base / Fiche Personnel / Paiement

Une zone supplémentaire pour le numéro de référence est dorénavant disponible pour le type de compte de paie "BVR.





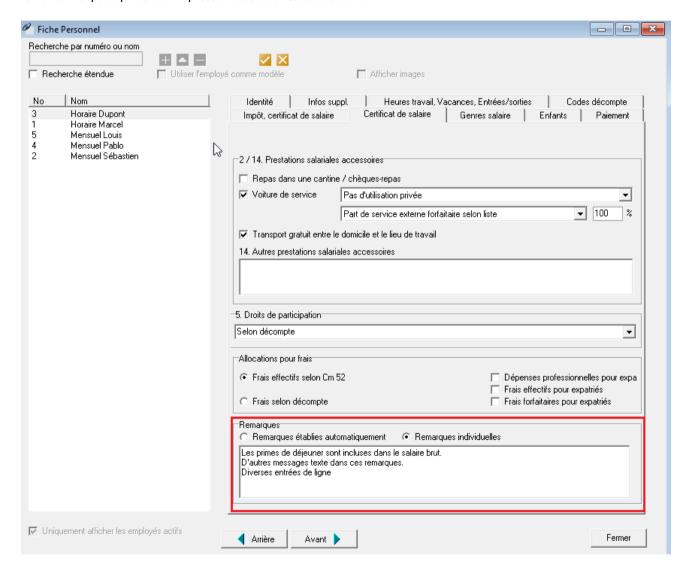
Date 09.01.2020

Page 6

Certificat de salaire : texte sur plusieurs lignes

Données de base / Fiche personnel / Certificat de salaire

Les "Remarques" des données de base du personnel sur plusieurs lignes sont dorénavant correctement transférées dans le fichier d'export qui sert à l'impression des certificats de salaire.





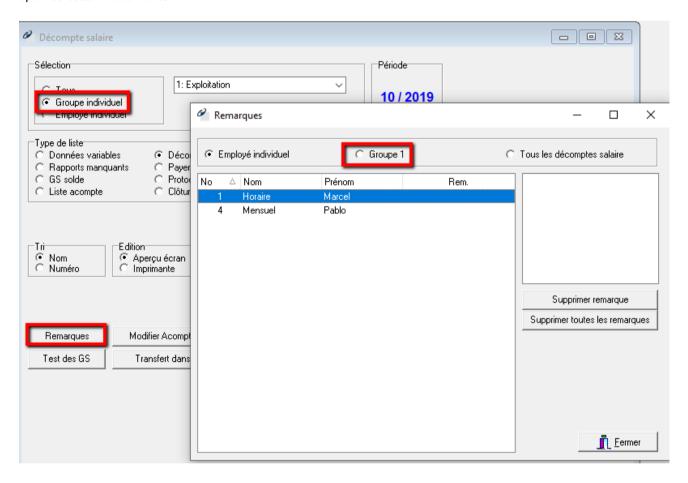
Date 09.01.2020

Page 7

"Remarques" sur les fiches de paie par groupe

Saisie / Décompte salaire / Remarques

Les remarques à afficher sur les décomptes salaire peuvent être saisies par groupe de paiement. Nous avons revu et optimisé cette fonctionnalité.



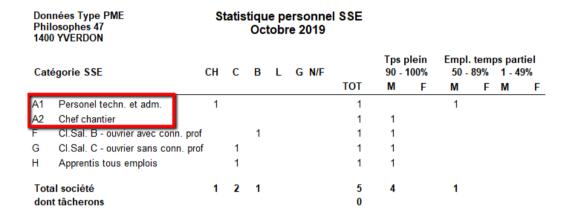


Date 09.01.2020 Page 8

Statistique personnel SSE - nouvelle catégorie «A1/A2»

Editions / Statistiques SSE / « Statistique personnel SSE »

La « catégorie SSE » A peut être divisée en A1 et A2. Cette division correspond à la nouvelle réglementation de la société suisse des entrepreneurs.

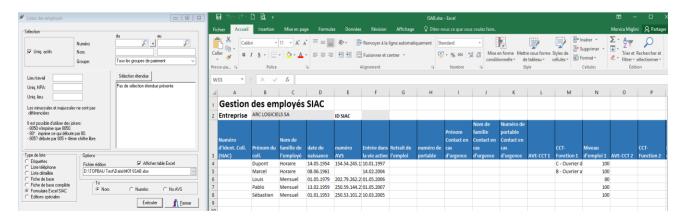


Ces catégories sont à saisir dans Fiche Personnel / Codes décompte / Statistiques / Catégorie SSE.

SIAC - Possibilité de créer un modèle Excel avec les données de base TOPBAU+

Editions / Données de base / Listes des employés / Formulaire Excel SIAC

Cette fonction permet de créer un fichier Excel selon le modèle de la SIAC avec les données TOPBAU+. Ce fichier pourra être transmis à la SIAC pour le traitement.





Date 09.01.2020

Page 9

TOP BAU FINANCE+

Traitement/lecture des données OR-Code (OR-facture) dans l'enregistrement de factures fournisseur

Modifier / Comptabiliser "Factures fournisseurs"

Pour la lecture des données du QR code, nous supportons l'appareil "PayEye QR Code Reader" de CREALOGIX (https://payeye.crealogix.com/) ou le Swiss QR Code- Scanner SwissReader SR-100QR de Dative (https://www.dative.ch/produkte/fr-swiss-qr-code-scanner-sr-100gr-fr/?lang=fr).

Les 3 cas suivants peuvent survenir lors du processus de lecture du QR-Code :

- Cas 1 Le créancier existe et comporte un lieu de paiement
 - Le fournisseur et le compte de paiement sont reconnus et les l'écriture est saisie.

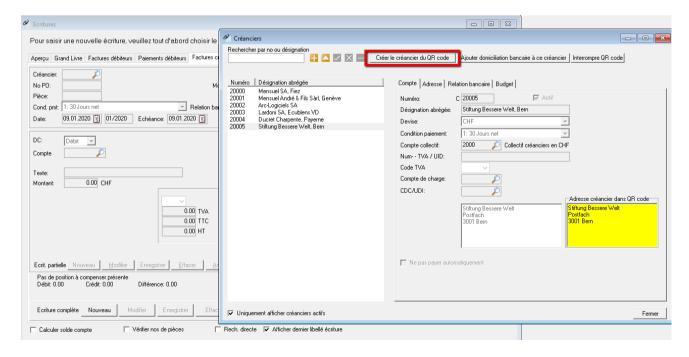
Cas 2 Le créancier existe mais il manque le lieu de paiement

- La fenêtre "Créanciers" s'ouvre pendant l'opération de lecture.
- Le créancier existant est sélectionné dans la liste des créanciers.
- Via la fonction "Ajouter agent payeur QR à ce fournisseur", le lieu de paiement du QR-code est ajouté à ce créancier.
- Le processus de comptabilisation peut ensuite être poursuivi (fonction "Re-test").

Cas 3 Le fournisseur n'existe pas encore dans les créanciers

- La fenêtre " Créanciers" s'ouvre pendant l'opération de lecture.
- À l'aide de la fonction "Créer fournisseur à partir du code QR", un nouveau fournisseur est créé avec le lieu de paiement.
- Le processus de comptabilisation peut ensuite être poursuivi (fonction "Re-test").

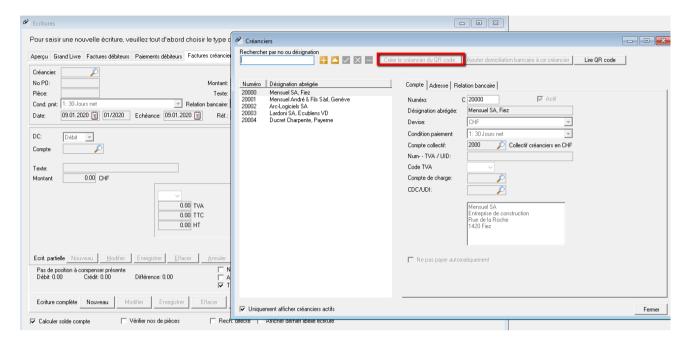
L'exemple suivant montre un processus de saisie dans lequel le créancier est nouvellement créé :



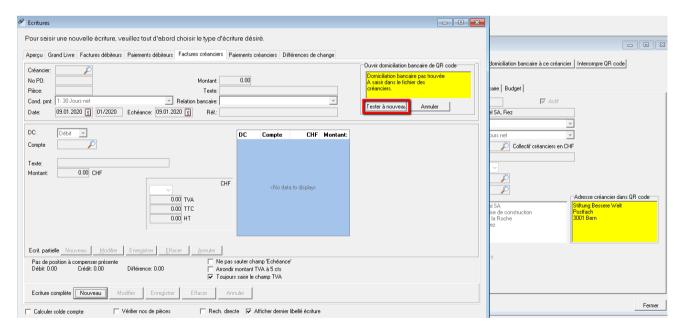


Date 09.01.2020 Page 10

Le QR code est lu sur l'écran de comptabilisation fournisseur. Etant donné que le compte de paiement ne peut pas être déterminé, le programme "Comptes C" s'ouvre automatiquement.



Après avoir sélectionné la fonction "Créer fournisseur à partir du QR code", un nouveau fournisseur avec compte de paiement est créé.



Passez ensuite à l'écran de réservation et lisez les données à l'aide de la fonction "Retest".



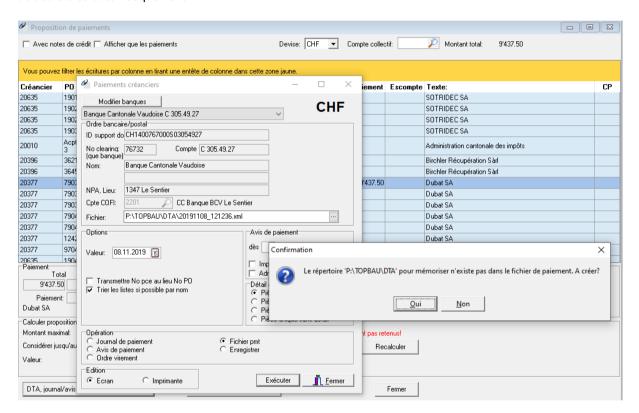
Date 09.01.2020

Page 11

Dossier des fichiers XML

Paiements fournisseurs / Paiements des salaires

Lors de la création/écriture du fichier XML dans un dossier qui n'existe pas, un message s'affiche demandant si le dossier doit être créé automatiquement.





Date 09.01.2020

Page 12

Paiements créanciers par fichier XML - Modification du formulaire

Traiter / Proposition de paiement

"L'ordre de bonification" qui apparait lors de la création du fichier XML a été revu.

Ordre de bonification ISO 20022

ARC LOGICIELS SA Banque: Philosophes 47 N° CB 767

1400 YVERDON Banque Cantonale vaudoise

1002 Lausanne

Devise: CHF

No cpte: CH54623837364546475

Montant 29'130.60 CHF

Nb paiements: 3

ID donneur ordre:

Date création: 01.11.2019 Jour traitement: 01.11.2019



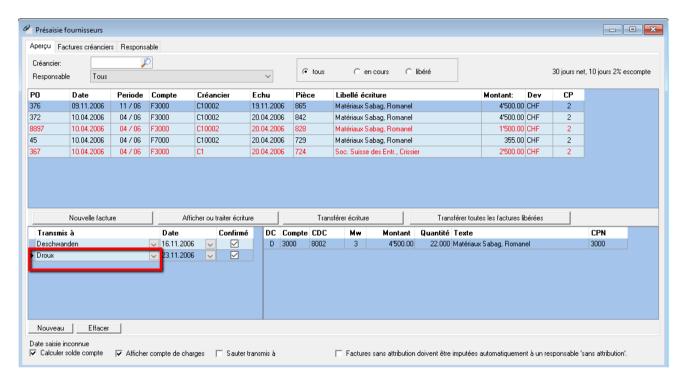
Date 09.01.2020

Page 13

Présaisie fournisseur - champ de texte "Responsable" révisé

Saisie / Présaisie fournisseur

Dans la vue d'ensemble, l'affichage du champ "Transmis à" a été optimisé.





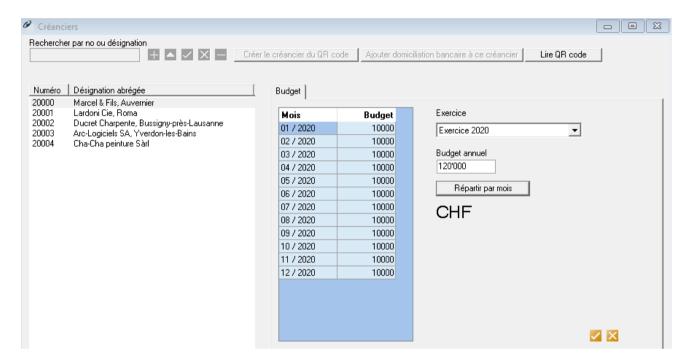
Date 09.01.2020

Page 14

Saisie du budget sur un débiteur / un créancier

Données de base / Débiteurs - Créanciers

Les saisies de budget dans les données de base clients et fournisseurs ont été révisées et optimisées.



Autres modifications ou corrections dans la Comptabilité financière

- Devises étrangères : Les différences lors de paiements dus aux fluctuations des taux de change ont été éliminés.



Date 09.01.2020

Page 15

TOP BAU CAE+

Supprimer CDC/UDI des données de base

Données de base / CDC/UDI

Lorsqu'un CDC/UDI es supprimé, toutes les écritures rattachées seront également supprimées.

